

**Assemblée publique de consultation**  
**Règlement numéro VM-0023-4**

---

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro VM-0023-4 modifiant le règlement numéro VM-0023 sur les dérogations mineures afin d'apporter des modifications à la tarification relative à l'étude et la publication des demandes de dérogations mineures.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant : *Règlement numéro VM-0023-4 modifiant le règlement numéro VM-0023 sur les dérogations mineures concernant la tarification.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement le jeudi 20 octobre 2022 à 16 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville.
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le Maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Règlement numéro VM-0023-4 :  
  
En résumé, l'objet de ce projet de règlement est de modifier la tarification relative à l'étude et la publication des demandes de dérogations mineures.
5. Le projet de règlement VM-0023-4 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Matane, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

La greffière, M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma, avocate